

En 2019, le revenu annuel moyen des auto-entrepreneurs actifs au 31 décembre est de 6 100 €, en progression de plus de 8,7 % sur un an.

Comme pour l'ensemble des travailleurs indépendants, le revenu moyen est marqué par de fortes disparités entre les groupes professionnels, ainsi que par une certaine dispersion au sein de chaque groupe professionnel. Ces disparités reflètent notamment les types d'activité et des secteurs de l'économie très différents. Le revenu moyen est globalement faible avec près de 90 % des auto-entrepreneurs ayant un revenu inférieur au Smic.

CHIFFRES ESSENTIELS

Revenu net annuel moyen de **6 100 €**

- 6 400 €** pour les artisans
- 4 400 €** pour les commerçants
- 8 500 €** pour les professions libérales
- et **5 000 €** pour les professions libérales non réglementées
- 32 %** de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur l'ensemble des groupes professionnels
- Près de **90 %** de revenus inférieurs au Smic
- Évolution de **+8,7 %** sur un an

■ DES REVENUS ANNUELS MOYENS FAIBLES

Au titre de 2019¹, les activités des auto-entrepreneurs au régime micro-social, actifs ou non au 31 décembre 2019, ont généré un chiffre d'affaires de 15,5 Md€, correspondant, après abattement, à une assiette de revenus de 7,6 Md€.

Le revenu annuel moyen reconstitué² des travailleurs indépendants en auto-entreprise au régime micro-social est, par nature, nettement plus faible que celui des autres travailleurs indépendants. En effet, un travailleur indépendant bénéficie de ce statut à condition que son chiffre d'affaires ne dépasse pas certains seuils (cf. fiche 12 - Le contexte réglementaire). Les auto-entrepreneurs exercent le plus souvent de petites activités ou des activités secondaires, en complément d'une activité salariée, et déclarent en conséquence de faibles revenus en tant que travailleurs indépendants. Dans certains cas, ces activités peuvent même être en sommeil (le délai de radiation en cas de non-déclaration de revenu est de 24 mois), ce qui peut expliquer une proportion de revenus nuls ou non déclarés relativement forte (un peu moins d'un tiers). En 2019, pour les seuls auto-entrepreneurs ayant déclaré un revenu non nul, et actifs au 31 décembre 2019, le revenu moyen annuel reconstitué s'établit à plus de 6 100 € (4 400 € pour les commerçants, 6 400 € pour les artisans, 8 500 € pour les professions libérales et 5 000 € pour les professions libérales non réglementées). Cette variation importante de revenus entre les différents groupes professionnels reflète notamment des types d'activité et des secteurs de l'économie très différents.

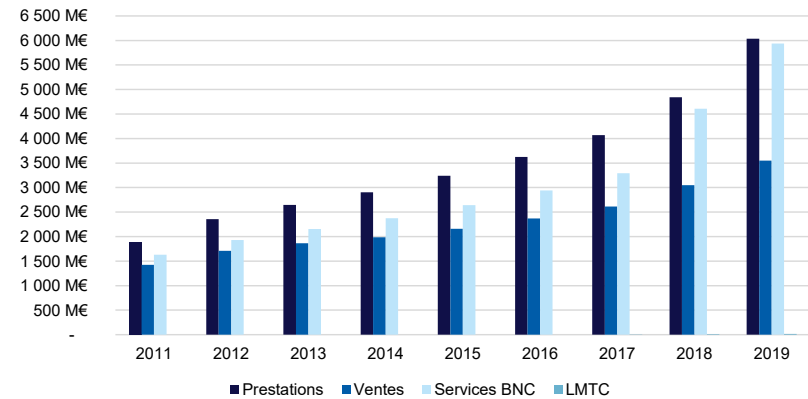
■ UN REVENU MOYEN TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

Le revenu annuel net moyen des auto-entrepreneurs (hors revenus nuls) est en hausse de 8,7 % en 2019. Les professions libérales bénéficient davantage de cette progression (+14,6 %), le revenu moyen des artisans et des commerçants progressant de 9,5 % et 11 %.

Cette forte évolution est liée au relèvement des seuils de chiffre d'affaires qui ont doublé en 2018, passant de 33 200 € pour les prestations de services (BIC et BNC) à 70 000 €, et de 82 800 € pour les activités de vente de marchandises (BIC) à 170 000 €.

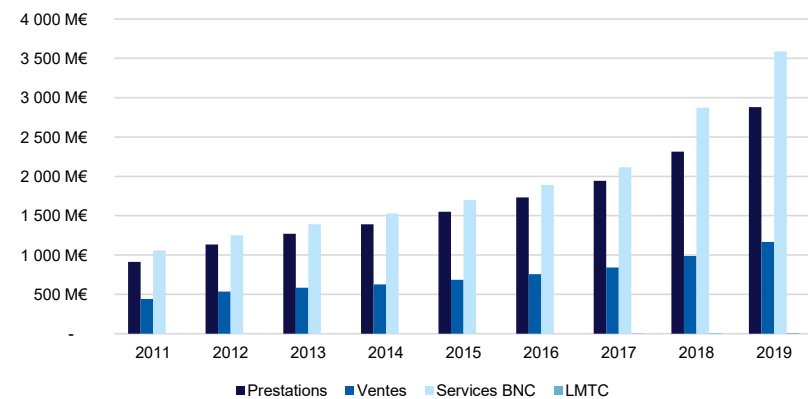
¹ Le revenu 2019 reconstitué des auto-entrepreneurs peut être connu dès le second trimestre 2020.
² Le revenu des auto-entrepreneurs peut être reconstitué à partir du chiffre d'affaires déclaré en y appliquant les taux d'abattements retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu (cf. fiche 12 - Cadre réglementaire).

Graphique 1 : montant des chiffres d'affaires déclarés par les auto-entrepreneurs de 2011 à 2019, par type d'activité (en millions d'euros)



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 2 : montant des revenus reconstitués des auto-entrepreneurs de 2011 à 2019, par type d'activité (en millions d'euros)



Source : Urssaf, 2020.

Tableau 1 : évolution du revenu annuel des auto-entrepreneurs entre 2018 et 2019 (hors revenus nuls ou non déclarés) selon le groupe professionnel

Année de revenus	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Professions libérales non réglementées	Total
2018	5 832 €	3 944 €	7 443 €	3 602 €	5 593 €
2019	6 388 €	4 378 €	8 529 €	5 037 €	6 082 €
Évolution 2019 / 2018	9,5 %	11,0 %	14,6 %	39,8 %	8,7 %

Source : Urssaf, 2020.
 Champ : cotisants actifs au 31 décembre ayant déclaré un revenu positif.

■ UNE DISPERSION DES REVENUS MARQUÉE AU SEIN DE CHAQUE GROUPE PROFESSIONNEL

32 % des travailleurs indépendants auto-entrepreneurs au régime micro-social ont un chiffre d'affaires au titre de 2019 (40 % des commerçants et professions libérales non réglementées, 25 % des artisans et un peu plus de 20 % des travailleurs indépendants en profession libérale). *A contrario* parmi les auto-entrepreneurs ayant déclaré un revenu non nul, près de 12 % des commerçants, 21 % des artisans et 23 % des auto-entrepreneurs en profession libérale ont déclaré un chiffre d'affaires conduisant à un revenu net supérieur à 12 000 €.

Les graphiques 3 et 4 illustrent la dispersion des revenus (hors revenus nuls) selon le groupe professionnel. Ainsi, le revenu médian des commerçants est de 1 800 €, celui des artisans de 3 800 €, et celui des auto-entrepreneurs en profession libérale de près de 5 200 €. Par ailleurs, les 10 % d'auto-entrepreneurs ayant les revenus les plus importants déclarent 110 fois plus que les 10 % d'auto-entrepreneurs ayant les plus faibles revenus (respectivement 220 fois plus pour les artisans, 48 fois plus pour les commerçants et plus de 300 fois plus pour les professions libérales). Ces derniers se distinguent des artisans et des commerçants sur les tranches de revenus supérieures, dans lesquelles ils sont davantage représentés.

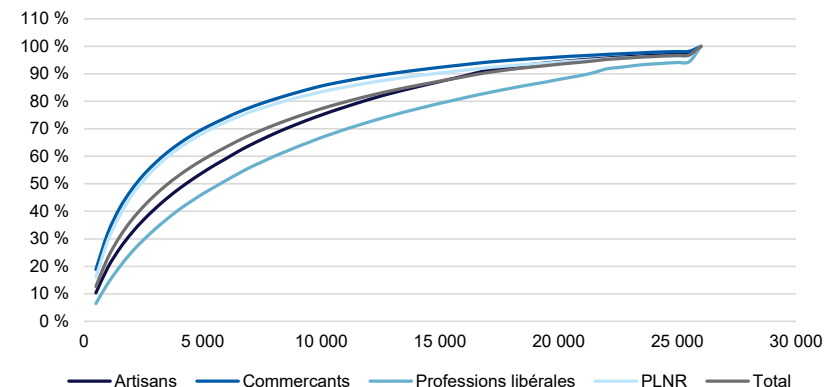
■ LES FEMMES ONT DES REVENUS MOINS ÉLEVÉS QUE LES HOMMES

Avec un revenu moyen de près de 5 400 € en 2019, les femmes ont des revenus 22 % plus faibles que les hommes (6 600 €). Cet écart est bien moindre que celui observé chez les travailleurs indépendants non auto-entrepreneurs (40 % en 2018). Les femmes ont connu une progression de leur revenu entre 2012 et 2019 de 34 %, comparable à la progression du revenu des hommes.

■ DES REVENUS PLUS ÉLEVÉS POUR LES ENTREPRENEURS ÂGÉS ENTRE 25 ET 55 ANS

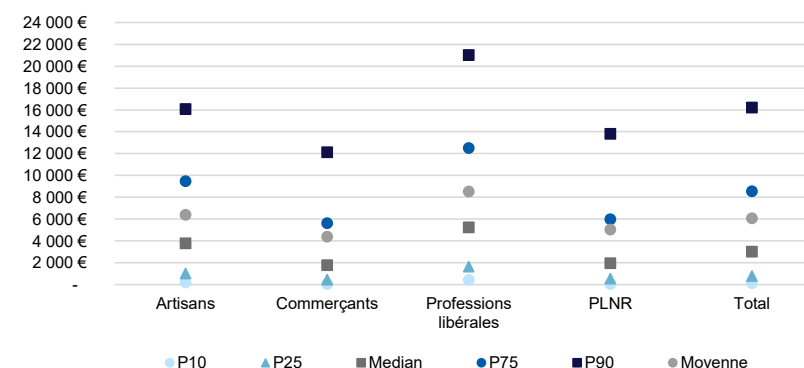
Le revenu moyen des auto-entrepreneurs à revenu non nul varie sensiblement selon l'âge du déclarant. Ainsi, si le revenu moyen, tous âges confondus, est de 6 100 € au titre de 2019, celui des auto-entrepreneurs âgés de moins de 26 ans n'est que de 2 900 € et celui des plus de 75 ans est d'à peine 4 200 €. Les 26-55 ans bénéficient des revenus les plus importants en dépassant les 6 560 €. Les cotisants de 56-75 ans ont des revenus légèrement moindres, respectivement de 5 900 € pour les 56-65 ans et de 5 000 € pour les 66-75 ans.

Graphique 3 : répartition cumulée des auto-entrepreneurs selon les revenus au titre de 2019 (hors revenus nuls ou non déclarés)



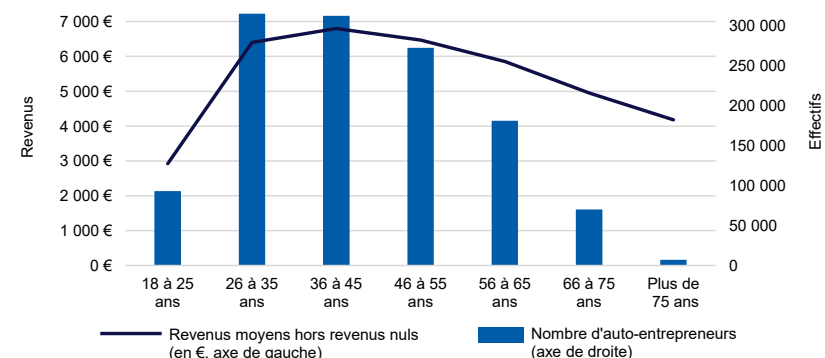
Note de lecture : 13 % ont un revenu inférieur à 500 € ; 87 % ont un revenu inférieur à 14 500 € nets.
Source : Urssaf, 2020.

Graphique 4 : disparité des revenus des auto-entrepreneurs au titre de 2019 (hors revenus nuls ou non déclarés) selon le groupe professionnel



Note de lecture : le revenu médian des artisans est de 3 780 €, alors que leur revenu moyen est de 6 400 € ; les 90 % des artisans les plus aisés ont un revenu supérieur à 16 075 €.
Source : Urssaf, 2020.

Graphique 5 : répartition des revenus des auto-entrepreneurs au titre de 2019 (hors revenus nuls ou non déclarés) par classe d'âges



Source : Urssaf, 2020.

■ LES REVENUS SELON L'ANNÉE DE CRÉATION

À l'instar de l'ensemble des travailleurs indépendants, le revenu moyen des auto-entrepreneurs est croissant avec l'ancienneté dans l'activité.

Le revenu moyen des auto-entrepreneurs est particulièrement dynamique les deux premières années d'activité, suivi d'une progression significativement plus modérée les années suivantes. La forte progression au cours de la deuxième année s'explique par un revenu moyen de la première année d'activité par nature incomplet car il correspond à une fraction de l'année plus ou moins importante en fonction de la date d'affiliation du cotisant. Il est donc sensiblement plus faible que les années suivantes. En 2019, les revenus des créateurs de 2018 ont progressé de 58,3 %. Par contre, ceux des créateurs de 2017 ont cru de 19,5 %, et ceux des créateurs de 2016 de seulement 11 %.

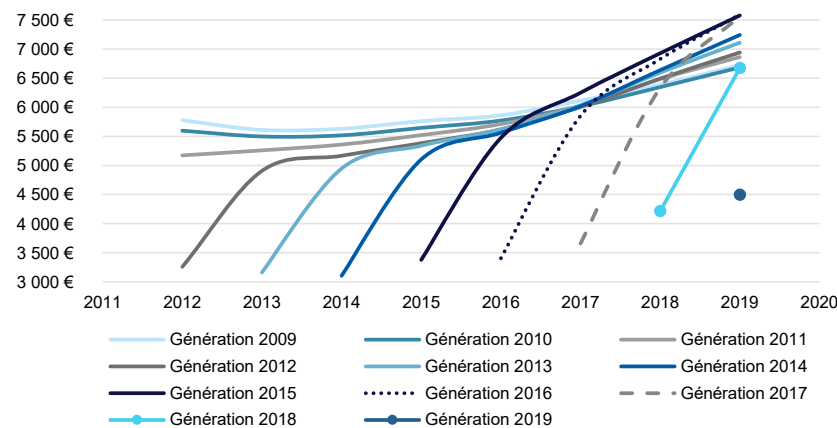
L'étude par génération de nouveaux auto-entrepreneurs (cf. graphique 6) permet de mieux appréhender l'évolution de leurs revenus dans le temps mais reste toutefois fragile au vu des différences de structures pouvant exister entre les générations. Ainsi, entre les générations de 2011 et 2014, le revenu moyen d'une génération était systématiquement plus faible que celui de la génération précédente, pour une même durée d'activité. À compter de la génération de 2015, la tendance s'inverse et on tend à retrouver le niveau atteint en 2011, et le dépasse en 2018. La conjoncture économique particulièrement difficile ces dernières années pourrait expliquer ces tendances. Il est cependant difficile d'interpréter l'ensemble de ces évolutions dans la mesure où la taille des cohortes s'amoindrit au fil de la durée d'activité, rendant dès lors plus sensible la mesure du revenu moyen des cohortes étudiées. On note toutefois pour 2018 l'impact du changement réglementaire.

■ LES REVENUS SELON LE BÉNÉFICIAIRE DE L'ACRE (EX ACCRE)

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 a ouvert le dispositif de l'Accre, rebaptisée Acre (aide à la création ou à la reprise d'une entreprise) à tous les créateurs et repreneurs d'entreprises. Le revenu moyen des auto-entrepreneurs actifs au 31 décembre 2019 et bénéficiant de l'Acre (cf. fiche 10 - Le contexte réglementaire) est de 5 700 € en 2019 (contre 6 400 € pour les non bénéficiaires). Jusqu'en 2018, les bénéficiaires de l'Acre avait un avantage apparent qui s'expliquait par le fait que les créateurs d'entreprises bénéficiaires de ce dispositif ont majoritairement pour seule activité leur activité d'auto-entrepreneur et génèrent alors en moyenne davantage de revenus. Cependant, en 2019, on constate au contraire que le revenu moyen des bénéficiaires de l'Acre est inférieur à celui des non bénéficiaires. Cela peut s'expliquer par l'élargissement de l'octroi de l'aide, qui a pu modifier la structure de la population concernée. En effet, jusqu'en 2018, les bénéficiaires de l'Acre perçoivent, pour la plupart, des revenus de remplacements tels que l'indemnité chômage ou le revenu de solidarité active (RSA) ; ce n'est plus le cas en 2019 : tout créateur ou repreneur, sous réserves de satisfaire les conditions de revenus, peut bénéficier de l'aide.

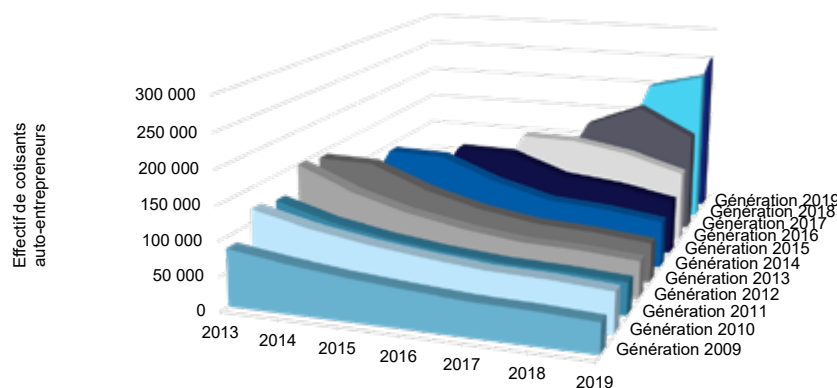
Après deux années au cours desquelles les bénéficiaires de l'Accre/Acre ont connu une baisse de leur revenu (2013 et 2014), celui-ci progresse depuis 2015, avec un dynamisme particulièrement marqué en 2018, suivi d'une baisse en 2019 (+5 % en 2015, +4 % en 2016, +2,5 % en 2017, +10,9 % en 2018 et -3,1 % en 2019). Le revenu des non bénéficiaires a été un peu plus dynamique (+5,6 % en 2015, +4,1 % en 2016, +5,4 % en 2017, +10,5 % en 2018), surtout en 2019 (+16 %).

Graphique 6 : évolution du revenu au titre de 2019 des auto-entrepreneurs (hors revenus nuls), selon l'année de création (génération)



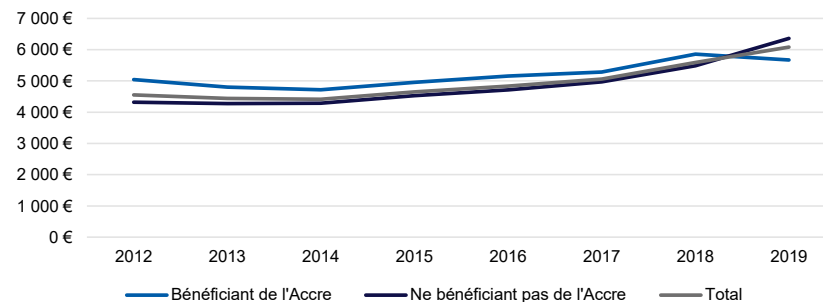
Source : Urssaf, 2020.

Graphique 7 : effectifs auto-entrepreneurs (hors revenus nuls) selon l'année de création (génération)



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 8 : évolution du revenu au titre de 2019 des auto-entrepreneurs (hors revenus nuls) en fonction du bénéfice de l'Accre*



Source : Urssaf, 2020.
* Acre à partir de 2019.

■ UN DYNAMISME TRÈS MARQUÉ DES REVENUS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE TRANSPORTS, DE COURRIER ET DE POSTE

Le revenu moyen au titre de 2019 est en progression dans quasiment l'ensemble des secteurs (de +1,3 % à +33,5 %), hormis les activités de médecine générale et dentaires.

Les évolutions sont très disparates d'un secteur à l'autre et dépassent les 30 % pour les secteurs Taxis et VTC (33,5 %), 28,3 % pour les activités de poste et de courrier, et se situent autour de 17 % dans les activités juridiques et informatiques.

L'évolution du revenu moyen est nettement plus modérée dans l'enseignement (3 %), le transport de fret (5,4 %), l'industrie (5,6 %) ou encore dans les activités comptables et de conseil (5,6 %).

Le revenu moyen est marqué également par de fortes disparités entre les différents secteurs : de 1 787 € dans le secteur des activités de poste et de courrier à 15 700 € dans le secteur des activités juridiques.

Tableau 2 : évolution du revenu au titre de 2019 des auto-entrepreneurs (hors revenus nuls), par secteur d'activité

Secteur d'activité	Revenus moyens 2018	Revenus moyens 2019	Évolution 2019 / 2018
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	4 808 €	5 293 €	10,1 %
CZ1 - Industrie	3 871 €	4 088 €	5,6 %
CZ2 - Métiers de bouche	3 621 €	4 025 €	11,1 %
F1 - BTP gros-œuvre	7 648 €	8 585 €	12,3 %
F2 - BTP travaux d'installation	8 681 €	9 657 €	11,2 %
F3 - BTP travaux de finition	7 952 €	8 870 €	11,5 %
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	5 160 €	5 663 €	9,8 %
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	6 438 €	7 220 €	12,1 %
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	4 841 €	5 294 €	9,4 %
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	3 761 €	4 119 €	9,5 %
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	2 185 €	2 435 €	11,4 %
G6 - Commerce de détail non spécialisé	3 614 €	3 937 €	9,0 %
HZ1 - Taxis - VTC	5 906 €	7 884 €	33,5 %
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	4 142 €	4 366 €	5,4 %
HZ3 - Activités de poste et de courrier	1 393 €	1 787 €	28,3 %
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	4 509 €	4 781 €	6,0 %
IZ1 - Hébergement	6 069 €	6 505 €	7,2 %
IZ2 - Restauration et débits de boissons	4 914 €	5 370 €	9,3 %
JZ - Informatique, information et communication	6 930 €	8 115 €	17,1 %
KZ - Activités financières et d'assurance	7 460 €	8 273 €	10,9 %
LZ - Activités immobilières	7 371 €	8 342 €	13,2 %
M1 - Activités juridiques	13 413 €	15 699 €	17,0 %
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	8 228 €	8 691 €	5,6 %
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	7 717 €	8 300 €	7,6 %
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	6 149 €	6 610 €	7,5 %
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	6 133 €	6 529 €	6,4 %
N1 - Activités de nettoyage	5 330 €	5 709 €	7,1 %
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	5 630 €	6 029 €	7,1 %
PZ - Enseignement	5 805 €	5 982 €	3,0 %
QZ1 - Médecine générale	7 752 €	5 842 €	-24,6 %
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	6 850 €	7 969 €	16,3 %
QZ3 - Professions paramédicales et sages-femmes	9 666 €	11 131 €	15,2 %
QZ4 - Pratique dentaire	6 250 €	5 497 €	-12,1 %
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	6 094 €	7 294 €	19,7 %
QZ6 - Autres services de santé	5 441 €	6 063 €	11,4 %
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	3 489 €	3 786 €	8,5 %
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	4 081 €	4 378 €	7,3 %
R2 - Activités sportives	5 364 €	5 662 €	5,5 %
S1 - Réparations hors automobile	4 784 €	5 177 €	8,2 %
S2 - Coiffure et soins du corps	4 655 €	4 934 €	6,0 %
S3 - Autres services personnels	4 290 €	4 346 €	1,3 %
UZ - Autres	6 030 €	6 551 €	8,6 %
ZZ-Total	5 593 €	6 082 €	8,7 %

Source : Urssaf, 2020.